



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2024/13

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 7

« Finances locales »

Séance du Conseil Municipal du 04 juin 2024 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

SOUS-DOMAINE : 7.5

« subventions »

Présents : Christophe BRUNEL, Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Pierre DELPERIE, Axelle FOUGA, Jacques CUNG Régine SEJALON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU, Armelle DE RIVOYRE, Stéphane SAOUMA

OBJET :

Aménagement de l'espace
Denise Pistre
Convention de financement
du Conseil Départemental

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Le nombre de

conseillers

Municipaux en service

est de : 11

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de l'espace Denise Pistre, situé Rue des Fours, permettant de poursuivre la mise en valeur du village et qui s'inscrit dans la démarche de qualité déjà engagée à travers les dernières réalisations sur la commune.

Monsieur le maire rappelle également que, par délibération n°2023/27 en date du 12 octobre 2023, la commune, a sollicité des aides financières de l'Etat au titre de la DETR 2024, de la Région Occitanie et du Département de l'Aude aussi élevées que possible pour alléger la charge de la commune, sur un projet **Cœur de Village** estimé à **326 800 € HT**.

CONVOCATION C.M.

EN DATE DU :
31/05/2024

Il rappelle que le Conseil Départemental de l'Aude a déjà attribué une subvention de 65306 € sur l'exercice 2023 pour une 1^{ère} tranche.

Il informe l'assemblée que la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Aude a décidé d'attribuer une aide financière sur une 2^{ème} tranche d'un montant de **32 700€** (séance du 28 avril 2023), correspondant au taux de 30% d'un montant de travaux retenu de 109 112€.

AFFICHAGE EN DATE

DU : 05/06/2024

Afin de formaliser le soutien financier du Département pour ce projet et garantir les engagements réciproques, il convient d'autoriser le maire à signer une **Convention de Financement** entre le Département et la Commune.

PUBLICATION DE LA

PRESENTE EN DATE

DU : 05/06/2024

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

D'APPROUVER la Convention de Financement du Département de l'Aude présentée par le Maire et relative au projet d'aménagement de l'espace Denise Pistre;

D'AUTORISER le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

ADOpte À L'UNANIMITE :

VOTE CONTRE : 0

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 04 juin 2024

Le secrétaire de Séance

PAR DELEGATION	Christophe BRUNEL
Déposé à	PREFECTURE DE CARCASSONNE
(signature) Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR	05/06/2024
Préfecture	011-211101753-20240604-DE-2024_013-DE



Le Maire d'ISSEL.
Henri POISSON